

QUE monsieur Sylvain G. Cloutier, directeur des affaires professorales, de la recherche et des partenariats, École de technologie supérieure, soit nommé membre du conseil d'administration de l'École de technologie supérieure, à titre de personne exerçant une fonction de direction de recherche, pour un mandat de cinq ans à compter des présentes, en remplacement de monsieur Jean-Luc Fihey;

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du conseil d'administration de l'École de technologie supérieure, à titre de professeurs de cette école, pour un mandat de trois ans à compter des présentes :

— monsieur Roland Maranzana, professeur titulaire, École de technologie supérieure, en remplacement de madame Natalia Nuño;

— monsieur Souheil-Antoine Tahan, professeur, École de technologie supérieure, en remplacement de madame Christine Tremblay.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JUAN ROBERTO IGLESIAS

65921

Gouvernement du Québec

### **Décret 1072-2016, 14 décembre 2016**

CONCERNANT la nomination de trois membres du conseil d'administration de Télé-université

ATTENDU QU'en vertu de l'article 3 des lettres patentes accordées à Télé-université par le décret numéro 1302-2011 du 14 décembre 2011, le conseil d'administration de Télé-université se compose de dix-sept membres;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe *c* de l'article 3 de ces lettres patentes, cinq personnes sont nommées par le gouvernement sur la recommandation de la ministre dont au moins trois professeurs, membres du personnel d'enseignement, de conception ou d'encadrement pédagogique, nommées pour trois ans et désignées par les membres de ce personnel;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe *g* de l'article 3 de ces lettres patentes, un diplômé de Télé-université est nommé pour trois ans par le gouvernement sur la recommandation de la ministre, après consultation de l'association des diplômés de Télé-université ou, s'il n'existe pas une telle association, après consultation du conseil d'administration;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 7 de ces lettres patentes, sous réserve des exceptions qui y sont prévues, les membres du conseil d'administration continuent d'en faire partie jusqu'à la nomination de leurs successeurs, nonobstant la fin de la période pour laquelle ils sont nommés;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 135-2013 du 20 février 2013, madame Louise Lajoie a été nommée membre du conseil d'administration de Télé-université, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 591-2013 du 12 juin 2013, messieurs Denis Bistodeau et Pierre Savard ont été nommés membres du conseil d'administration de Télé-université, que leur mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à leur remplacement;

ATTENDU QUE les consultations requises par les lettres patentes ont été effectuées;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre responsable de l'Enseignement supérieur :

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du conseil d'administration de Télé-Université, à titre de membre du personnel d'enseignement, de conception ou d'encadrement pédagogique, pour un mandat de trois ans à compter des présentes :

— madame Catherine Nathalie Ebnoether, tutrice, Service des ressources académiques, Télé-université, en remplacement de monsieur Denis Bistodeau;

— monsieur Denis Lamy, chargé d'encadrement, Service des ressources académiques, Télé-université, en remplacement de monsieur Pierre Savard;

QUE monsieur Daniel H. Lanteigne, directeur général, Fondation du Centre de réadaptation en déficience physique de Montréal, soit nommé membre du conseil d'administration de Télé-université, à titre de diplômé de Télé-université, pour un mandat de trois ans à compter des présentes, en remplacement de madame Louise Lajoie.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JUAN ROBERTO IGLESIAS

65922